Votre événement

du lundi 30 décembre 19

pour 15 convives	de 11:30:00 à 14:30:00
Traiteur sans service	événement clients
CONCEPT	PRÊT A SERVIR à **35.- TC** par personne
lieu	à votre entreprise

Votre interlocuteur

Frédéric Vallet

079 210 40 60

Swiis4ever SA - 136 Chemin de la Montagne, 1224 Chêne-Bougeries
Tél : 079 210 40 60 - contact@osaveur.c h - www.osaveur.ch
IBAN - CH66 0483 5158 7634 4100 1 - BIC / SWIFT - CRESCHZZ80A - CHE-116.199.310 TVA

Votre événement du 30 déc. 2019

la proposition

15 **x Cocktails /Buffets sur table livraison sans service**

10 pièces + 2 cocottes mini plat

sur ardoises Revol pour chaque client
pièces une bouchée

Cuillère de thon au sésame et petits légumes
Millefeuille de viande des Grisons
Mini moelleux à l'aneth et rillettes de truite fumée
Blinis de houmous et légumes de saison

taille + conséquente

Sandwich délice de jambon cru et philapelphia
Mini salade cole slow

le Club Cocottes

idéales pour tenir au chaud
et ne pas se brûler

2 cocottes de 2.5 dl de contenance

Dodinette de volaille au curry doux sur pomme écrasée
Lasagne de boeuf "maison"

les petits réduits

Rectangle de chocolat au caramel beurre salé
Carré entremet framboise et son coulis
Sfogliatelle Napolitane a la crème vanillée
Fruits frais au sirop de menthe fraîche

minimum 10 personnes

le budget

512.25

Soit pour 15 pax, 34.15 / personne

Swiis4ever SA - 136 Chemin de la Montagne, 1224 Chêne-Bougeries
Tél : 079 210 40 60 - contact@osaveur.c h - www.osaveur.ch
IBAN - CH66 0483 5158 7634 4100 1 - BIC / SWIFT - CRESCHZZ80A - CHE-116.199.310 TVA

Votre événement du 30 déc. 2019

transport	Livraison (1) < 1.2 m3 en voiture <650kg O F F E R T
le budget	0.00 Soit pour 15 pax, 0.00 / personne

Swiis4ever SA - 136 Chemin de la Montagne, 1224 Chêne-Bougeries
Tél : 079 210 40 60 - contact@osaveur.c h - www.osaveur.ch
IBAN - CH66 0483 5158 7634 4100 1 - BIC / SWIFT - CRESCHZZ80A - CHE-116.199.310 TVA

Votre événement du 30 déc. 2019

la gastronomie	512.25
le transport	OFFERT
le budget total ht	**CHF 512.25**
TVA 2.5 %	CHF 12.85
	Provision perte et casse
le budget total ttc	CHF 525.10
	Soit : CHF 35.01 ttc par convives

Swiis4ever SA - 136 Chemin de la Montagne, 1224 Chêne-Bougeries
Tél : 079 210 40 60 - contact@osaveur.c h - www.osaveur.ch
IBAN - CH66 0483 5158 7634 4100 1 - BIC / SWIFT - CRESCHZZ80A - CHE-116.199.310 TVA

R

Chêne-Bougeries, le 04 juin 2019

Client N° 2876

OFFRE TRAITEUR
Merci pour votre intérêt cher monsieur, chère madame
vous trouverez ci-après une proposition
adaptée à votre demande et attente
sur Genève...

Votre événement
bon de commande

Pour votre Events de 15 personnes, le 30.12.2019.

Conditions de commande :

1 La manifestation est réputée confirmée par le versement d'un acompte de 70% du montant du devis soumis et la signature de ce bon de commande dans les délais convenus. A défaut, Swiss4ever SA se réserve le droit d'annuler les prestations.
2. Le nombre exact de convives doit être confirmé au plus tard 5 jours ouvrables avant la manifestation, ce nombre étant retenu pour la facturation.
3. Conditions d'annulation : l'annulation de la manifestation doit être communiquée par lettre recommandée à Swiss4ever SA 1 mois avant la date réservée. Si Swiss4ever SA reçoit la lettre d'annulation plus de 1 mois avant la date de la manifestation, aucune charge ne sera perçue, en dehors d'achats réalisés validés par le client et de frais de gestion de dossier. En cas de réception de la lettre d'annulation entre 1 mois et 15 jours avant la date de la manifestation, 70% de l'acompte sera retenu. Lorsque l'annulation intervient dans les 72 heures, l'entier du dépôt sera retenu.
4. Le règlement du solde de la facture se fera dès réception avec le décompte final.

Acompte : 70.00% du montant 525.10 ttc estimé, soit CH 367.57

à verser au plus tard au 23.12.2019

Coordonnées bancaires
Swiss4ever SA, Chemin de la Montagne 136, 1224 Chêne-Bougeries
Banque: CREDIT SUISSE GENEVE
IBAN - CH66 0483 5158 7634 4100 1
BIC / SWIFT - CRESCHZZ80A
Clearing Bancaire : 4835

Fait le : ..... à : .....

Swiis4ever SA - 136 Chemin de la Montagne, 1224 Chêne-Bougeries
Tél : 079 210 40 60 - contact@osaveur.c h - www.osaveur.ch
IBAN - CH66 0483 5158 7634 4100 1 - BIC / SWIFT - CRESCHZZ80A - CHE-116.199.310 TVA

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Concerne offre n° 111273

TARIFS LOCATION
Nos prix s'entendent hors taxes, hors transport, hors assurances. La durée d'utilisation supérieure à cette durée fera l'objet d'accords spéciaux et d'une facturation complémentaire. La date et l'horaire de restitution du matériel sont impératifs et tout retard sera facturé selon le tarif en vigueur.

COMMANDE
Toute commande doit être passée par écrit, et accompagnée d'un acompte sauf conventions particulières contraires et sous réserve de la disponibilité du matériel au moment de la réception de la commande.

IMMOBILISATION
Par journée immobilisée, il y a 50% de facturé . La valeur de base étant celle du produit immobilisé.

CONFIRMATION & ACOMPTE
Le non –respect du versement de l'acompte dans les délais, remet en cause, dans sa globalité, l'exécution de notre prestation.
Le solde dès réception du décompte définitif.
Toute commande sera définitive après paiement à réception de notre facture d'acompte.

ANNULATION
L'annulation d'une commande fera l'objet d'une facturation équivalente à la moitié au moins du montant de la commande, sans jamais être inférieure aux frais engagés au moment de l'annulation, ou de la totalité si celle-ci intervient moins de 72 heures avant la sortie des matériels.

TRANSPORT
Toute manutention non prévue au devis initial et tout temps d'attente feront l'objet d'une facturation complémentaire à 47.-F /heure et par employé Swiss4ever SA.

PERTE ET CASSE
Assurance : 10% de la valeur de remplacement à neuf des marchandises livrées et une franchise à hauteur de 50% de la valeur globale de la prestation.
Ou
Au réel : facturation à la valeur de remplacement à neuf des marchandises (matériel, décor, locaux) non récupérées ou détériorées.

BON POUR ACCORD
Une fois le « bon pour accord » signé, la commande est ferme et ne pourra être modifiée moins de 72h avant la livraison,délai durant lequel les camions sont organisés et chargés.

MISE A DISPOSITION ET RETOUR DES MATERIELS LOUES
Le client donneur d'ordre doit être présent lors de la livraison et de la restitution des matériels loués. Il reconnaît recevoir les matériels en bon état, aptes au fonctionnement et en règles avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Un inventaire contradictoire sera effectué à la mise à disposition et au retour des matériels loués. Le client donneur d'ordre est tenu d'y assister afin de signer cet inventaire. En l'absence de signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire du loueur fera foi. Les matériels ne seront considérés comme restitués qu'après avoir fait l'objet d'un inventaire contradictoire, en cas de refus du client donneur d'ordre, d'un inventaire de la part du seul loueur.

UTILISATION-REPARATION-NON RESTITUTION
Le client donneur d'ordre s'engage à utiliser les matériels loués conformément à leur destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse les détériorer. Il fournira en particulier l'installation électrique avec la puissance nécessaire en conformité avec la réglementation en vigueur. Le client donneur d'ordre certifie être apte à utiliser les matériels loués, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée aux matériels loués. Pendant toute la durée de mise à disposition, le client est tenu d'assurer l'entretien des matériels loués et de les protéger contre toute dégradation : vandalisme, surcharge, intempéries, vent, pluie, neige, gel…Le client donneur d'ordre n'a droit à aucune indemnité en cas d'interruption de fonctionnement des matériels loués. Le matériel détérioré ou non restitué sera facturé au client donneur d'ordre à sa valeur de remplacement à neuf, augmentée d'une indemnité destinée à couvrir l'indisponibilité du matériel.

FACTURATION
Selon la durée d'immobilisation du matériel et conformément au tarif en vigueur, la facture sera établie soit à la prise en charge du matériel, soit à son retour après contrôle, pour les locations.

RÈGLEMENT
Toute facture est payable par virement ou BVR, dès sa réception. Il est convenu que le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera : une pénalité de retard calculée à 5% le taux d'intérêt moratoire, à compter de la date d'exigibilité et sur la totalité des sommes restant dues ; des frais d'intervention contentieuse , ainsi que des frais judiciaires

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ
Le matériel loué reste l'entière propriété du loueur et le locataire s'interdit de le laisser saisir par l'un de ses créanciers. Le matériel vendu reste l'entière propriété du vendeur jusqu'à parfait paiement du prix, principal et intérêt. Toutefois le transfert des risques s'effectue dès la livraison.

FORCE MAJEUR
Le loueur ne pourra être retenu pour responsable des retards ou non des livraisons dus à la force majeure ou à toute autre raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non limitative, grève, intempérie, accident, interdiction officielle…

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES
La responsabilité et la garde matérielle et juridique des matériels loués sont transférées lors de leur mise à disposition. Le client donneur d'ordre assume cette garde sous son entière responsabilité. Il souscrira à ses frais un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité pendant le temps ou il a la garde des installations et des matériels loués. Le client, en tant que organisateur de la manifestation au cours de laquelle le loueur ou le prestataire intervient, doit notamment s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux prestations commandées, faire en sorte que les lieux soient disponibles et accessibles sans difficulté d'aucune sorte, et obtenir de ses assurances les éventuelles extensions de garanties. Aucune réclamation du client donneur d'ordre ne sera recevable au délai de 24 heures après la prestation du loueur. Aucune indemnité ne pourra être réclamée au loueur pour privation de jouissance ou trouble commercial quelconque, quelle qu'en soit la cause ou l'origine.

JURIDICTION
En cas de contestation, le Tribunal du Siège du loueur sera seul compétent.

Date et signature :

Swiis4ever SA - 136 Chemin de la Montagne, 1224 Chêne-Bougeries
Tél : 079 210 40 60 - contact@osaveur.c h - www.osaveur.ch
IBAN - CH66 0483 5158 7634 4100 1 - BIC / SWIFT - CRESCHZZ80A - CHE-116.199.310 TVA